

Extrait des “Atti delle Seste Giornate Italiane dei Dizionari”
Università degli Studi di Salerno
22-23 aprile 2010

L'entrée en discours, ou quand l'exemple vole la vedette à la définition.

Pierluigi Ligas
pierluigi.ligas@univr.it
Université de Vérone (Italie), Département de Langues et Littératures Étrangères

Introduction

Dans son *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Josette Rey-Debove explique en quoi consiste le programme minimum d'informations données dans la microstructure d'un dictionnaire de langue. L'article minimum a la forme : entrée, catégorie (et genre), définition. Or, normalement, l'article de dictionnaire monolingue comporte deux énoncés inverses : énoncé en usage sur l'entrée autonome (prédications) et énoncé autonome où l'entrée est en usage (exemples)¹. Sur le plan de la forme, l'ambivalence signe/chose de la définition et l'opposition définition/exemple sont déterminantes.

En plus de considérations théoriques s'appliquant à la plupart des dictionnaires de langue, il sera question ici des définitions et des exemples qui caractérisent un dictionnaire semi-spécialisé, le *Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives (DAAFAPS)*, lequel, de ce fait, constitue le répertoire de référence pour cet exposé.

1. La définition

Toute entrée a deux signifiés possibles : ou bien elle signifie ce qu'elle désigne ordinairement dans le discours, ou bien elle se signifie elle-même dans un emploi autonome. Périphrase synonymique dans l'axe paradigmatique du défini, la définition est l'énoncé synonyme de l'entrée qui peut être considéré comme informant sur son contenu². « Comme le discours métalinguistique elle s'adresse au lecteur et répond à la question : ‘qu'est-ce que ça signifie, qu'est-ce que ça veut dire?’ posée par le lecteur-décodeur »³. Pour le lexicographe, elle ne relève pas d'une théorie de la signification (signifiant/signifié) mais d'une théorie de la désignation (signe/référent). Sa forme est libre, et ce n'est jamais une phrase – ce qui la distingue de l'exemple – et surtout, c'est la seule information qu'on peut

¹ Cf. J. Rey-Debove, *Le Domaine du dictionnaire*, « Langages », 19, septembre 1970, p. 25.

² Cf. *Ibid.*, p. 19.

³ J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple dans l'économie du dictionnaire*, « Actes des Premières Journées allemandes des dictionnaires, Klingenberg am Main, 25-27 juin 2004 », Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2005, (« Lexicographica Series Maior »), p. 17.

traduire, comme c'est le cas pour les dictionnaires bilingues à définitions.

La présence d'une définition telle qu'on la lit dans un dictionnaire de langue vaut donc comme information sur le signe et comme définition de la chose, dans le cas d'une entrée substantive⁴, tandis que dans le cas de définitions d'adjectifs ou de verbes, un adjectif est défini par une périphrase à fonction adjectivale, un verbe par une périphrase verbale⁵.

Si l'on envisage la définition dans l'axe syntagmatique du discours lexicographique, on remarquera qu'elle se présente généralement comme un prédicat sur l'entrée dont la copule est absente. Elle est donc soumise à la grammaticalité et à la sémantité de l'énoncé définitionnel. Parfois les définitions jouent un rôle minime et ne servent qu'à différencier les acceptions d'un lemme polysémique.

2. L'exemple

« La lexicographie descriptive peut être conçue comme une forme particulière de mise en discours de la linguistique lexicale, qui vise à rendre compte d'usages observables, susceptibles d'être puisés à diverses sources⁶, ce qui ouvre la question des contextualisations en lexicographie. Il est possible de puiser dans une gamme de ressources qui peuvent être soit discursives [...], soit métalinguistiques [...]»⁷.

En somme, le dictionnaire fournit une série d'assertions portant sur des objets-signes. « Certaines parmi ces assertions sont synonymiques et explicatives (les définitions notamment) ; d'autres sont catégorisantes, d'autres encore exemplifiantes »⁸. Ne comprenant pas la vedette, la définition ne peut en aucun cas la contextualiser. Par conséquent, dans le plan d'information d'un dictionnaire est inclus un programme d'exemplification qui recouvre le vaste domaine des rapports entre langue et discours⁹.

L'exemple de dictionnaire veut illustrer la syntagmatique et par là le pouvoir analytique du logos ; il plonge plus avant dans le sémantique, dans le pragmatique, le social, le culturel. Tout autant que la définition, l'exemple manifeste la charge idéologique du dictionnaire, son pouvoir d'action sur la perception du langage par la communauté, son aptitude rhétorique à manipuler les matériaux sémantiques¹⁰.

Le passage de la langue au discours, du signe à la chose désignée, est fondamental

⁴ Toutes les entrées qui sont des noms permettent les deux lectures : (Un) X est (Un) Y et X signifie Y. Si l'entrée n'est pas un nom, seule la lecture X signifie Y est possible (cf. J. Rey-Debove, *Le Domaine du dictionnaire*, loc. cit., p. 10).

⁵ Concernant les définitions de verbes, adjectifs et adverbes, voir P. Ligas, *Définition et exemple, quelle complémentarité ?*, Pré-actes du Colloque international Lexicographie et Informatique. Bilan et perspectives. Nancy, janvier 2008, et P. Ligas, *Pour une typologie des définitions d'adjectifs et d'adverbes dans le DAAFAPS*, Actes du Congrès mondial de linguistique française, Paris, 2008.

⁶ « Elle se veut avant tout lexicographie de décodage, mais, ayant aidé à la juste compréhension des données recensées, elles les propose implicitement comme modèles productifs » (B. Quemada, *Französisch : Lexicographie*, in G. Holtus, M. Metzlintin, C. Schmidt (Hrsg.), *Lexicon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen, Max Niemeyer Verlag, v. V.1, pp. 869-894).

⁷ P. Corbin, *Des occurrences discursives aux contextualisations dictionnaires...*, Actes des Premières journées allemandes des dictionnaires, cit., p. 129.

⁸ A. Rey, *Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple*, « Langue française » Année 1995 Volume 106 N. 106 p. 101.

⁹ J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple...*, cit., p. 20. Dans cet article, Josette Rey-Debove situe la problématique de l'exemple en faisant ressortir son statut autonymique et en proposant une typologie exhaustive.

¹⁰ A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc.cit., p. 120.

pour la connaissance du mot. Dans la mesure où la définition se veut simple, il est normal que certaines informations sur la chose trouvent leur place dans les exemples, qui apportent des données qu'on ne trouve pas ailleurs dans la microstructure¹¹.

Une relation réciproque – peut-être dialectique – entre la définition et l'exemple est partout observable – écrit Alain Rey. D'une part la répartition des traits descriptifs entre définition et exemple n'est pas fixe : les premiers seuls sont supposés être pertinents et cette pertinence n'est jamais établie d'avance ; d'autre part, de nombreux exemples contiennent des traits définitionnels, sans même parler d'exemples-définitions, choisis pour suppléer aux définitions du lexicographe ou pour les compléter¹².

Or, toute phrase qui contient le mot-entrée peut servir d'exemple. Alors que les prédicats métalinguistiques et la définition ont un contenu déterminé, l'exemple a un contenu quelconque et une forme qui n'est imposée que dans la mesure où il doit forcément contenir l'entrée. Il simule, hors situation, un discours en langage primaire¹³.

Comme l'écrit Russon Wooldridge - je résume - le dictionnaire de langue est en soi un exemplier : l'entité qu'il prétend codifier et décrire étant, pratiquement, indélimitable, il procède à une sélection des unités lexicales et des emplois à répertorier, sélection déterminée par ses objectifs, l'usage réel de la langue et la tradition lexicographique¹⁴. L'exemple peut être forgé par le lexicographe ou cité, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, choisi dans un corpus pour la même raison. Dans l'exemple cité le lecteur dispose d'une attestation dans un contexte situationnel parmi d'autres possibles¹⁵.

Le fait de discours repéré dans le corpus n'apporte pas de soi une information supérieure à celle de l'exemple forgé, mais il peut être d'une grande richesse informative, linguistique et/ou encyclopédique. [...] Notre emploi actuel d'exemple – en matière de dictionnaires – semble à la fois une spécialisation du sens général [...] et une extension de l'usage des grammairiens. En outre, l'opposition entre la notion de 'citation' (le terme citation étant plus ancien qu'exemple, dans ce contexte) et celle d'exemple forgé, a dû inciter à employer le mot exemple pour servir de générique¹⁶.

L'exemple lexicographique est traditionnellement perçu comme un exemplaire syntagmatique illustrant le signe signifiant, ou, pour citer la définition de ce sens du mot *exemple* donnée par le *Petit Robert* 2000, « passage d'un texte, phrase ou membre de phrase que l'on cite à l'appui d'une explication pour illustrer l'emploi d'un fait

¹¹ Cf. P. Rézeau, *Exemples linguistiques vs exemples encyclopédiques* « Actes des Premières Journées allemandes des dictionnaires », cit., p. 81. L'analyse de Pierre Rézeau sur les deux typologies d'exemples, linguistiques et encyclopédiques, fait apparaître les richesses que peut apporter l'exemplification aux textes lexicographiques, exemples aussi bien cités que forgés, ainsi que les pièges que les citations peuvent parfois tendre au lexicographe 'pressé ou distrait'.

¹² A. Rey, *Du discours au discours par l'usage ...*, loc. cit., p. 108.

¹³ J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple...*, cit., p. 17.

¹⁴ Cf. R. Wooldridge, *Pour une redéfinition de l'exemple lexicographique* (hommage à Michel Glatigny): <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/exemple/index.html>. (consulté le 1^{er} avril 2010).

¹⁵ J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple...*, cit., p. 16.

¹⁶ A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc. cit. p. 97.

linguistique »¹⁷. L'exemple lexicographique traditionnel n'est en fait qu'une parmi plusieurs espèces d'exemplification dictionnaire.

Qu'il soit forgé ou référencé, qu'on l'appelle citation ou encore contextualisation, l'exemple est un ensemble phraséologique plus ou moins complexe, plus ou moins développé présentant des emplois de l'entrée en discours et, de ce fait même, justifiant la présence de la vedette dans la nomenclature. C'est en somme un exemple de mot employé dans une séquence d'au moins deux mots (syntagme) et jusqu'à la phrase, afin de justifier tout ce qu'on a dit à propos de ce mot dans le discours métalinguistique.

L'exemple *stricto sensu* – précise Alain Rey – est une séquence discursive (un fragment d'énoncé ou un énoncé) qui ne fait pas partie du code lexical de la langue, et qui peut comprendre non seulement des phrases ou des passages au-delà de la phrase, mais des syntagmes libres et des modèles de constructions, et de poursuivre : Dans tous les cas où l'exemple est référencé, il renvoie selon moi à trois niveaux de signifiante : l'usage langagier [...] par autonymie ; l'univers de discours indiqué [...] ; enfin un univers de référence extra-linguistique général qui correspond à la lecture naïve, extraléxicographique, non critique, des textes¹⁸.

Pour Robert Martin, outre leur statut différent, exemple forgé et exemple signé « tendent aussi à ne pas remplir les mêmes fonctions : l'un se prête mieux, en général, aux exigences linguistiques, l'autre, comme énoncé effectif, a plutôt valeur philologique de témoignage »¹⁹. D'ordinaire, le choix de ce dernier type d'exemple, rigoureusement fonctionnel, est fait dans un corpus, qui peut être fermé ou ouvert, et dont le dépouillement permet le repérage de séquences censées servir aussi, le cas échéant, de définitions.

Mais qu'est-ce que l'exemple est en mesure de nous apprendre du sens du mot en entrée et du concept qu'il véhicule²⁰? Si la description métalinguistique est bien faite, l'apparition de la vedette en discours, où elle est plus ou moins explicitée par le contexte, peut suggérer des prédicats implicites supplémentaires. Or les contextes possibles d'un mot étant nombreux²¹, il s'ensuit que les exemples peuvent être bons ou mauvais. Les mauvais exemples sont ceux qui ne renseignent pas suffisamment sur le mot. Les bons exemples sont ceux qui permettent d'appréhender la signification du mot d'après le contexte, celui-ci confirmant le sens du mot dans les cas d'ambiguïté et orientant le signifié du mot que l'on ne connaît pas. Viennent ensuite les exemples frappés de nullité, qui donnent lieu à ce que Pierre Rézeau appelle le « degré zéro de l'exemple »²².

¹⁷ *Le Petit Robert*, Paris, Editions Le Robert, 2000, *ad vocem*. C'est ce sens restreint qui a été retenu dans le fascicule n° 106 de « Langue française » consacré au thème de "L'exemple dans le dictionnaire de langue : histoire, typologie, problématique" (Larousse, 1995).

¹⁸ A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc. cit., p. 104.

¹⁹ R. Martin, *L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue*, in F. J. Hausmann [et al.] (éd.), *Wörterbücher, Dictionaries, Dictionnaires*, t. 1, 599-607, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 1989.

²⁰ Cf. A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc. cit., p. 96.

²¹ Cf. J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple...*, cit., p. 17.

²² P. Rézeau, *Exemples linguistiques ...*, cit., p. 84.

3. Définitions et exemples dans le *DAAFAPS*

En puisant dans un corpus on part du discours ou de la discursivité dans une langue pour aller vers un autre discours, le discours lexicographique propre des dictionnaires, qui a pour principal objectif de donner une image non pas d'une langue mais de certains usages d'une langue. La variété des sources permet de mettre en lumière la codification et l'étendue de la diffusion des termes. Sont privilégiés les textes les plus informatifs au plan référentiel et les contextualisations les plus éclairantes au plan linguistique. Un corpus sélectionné fournit, par découpage et par extraction, des énoncés et des fragments d'énoncés, lesquels, dans le cas du *DAAFAPS*, ont servi à l'élaboration de définitions certes mais aussi d'exemples d'emploi de la vedette. C'est ce qu'il est désormais convenu d'appeler la fonction exemplifiante des segments extraits d'un corpus²³.

Les définitions et les exemples du *DAAFAPS* proviennent d'une base textuelle couvrant les vingt dernières années qu'intègrent des répertoires lexicographiques, des transcriptions de commentaires radio-télévisés et de conversations diverses opportunément manipulées. Il est rare en effet que les séquences censées servir de définitions soient reproduites telles quelles, à moins qu'elles ne proviennent de répertoires lexicographiques. Dans le cas de citations reproduisant un discours oral, souvent des conversations, cette manipulation consiste, la plupart du temps, à réduire la longueur des séquences langagières, puisque, et là je cite Josette Rey-Debove, « le fait de contracter un discours entendu aboutit, par un processus de neutralisation, à un exemple »²⁴. Dans le *DAAFAPS* les définitions et les exemples résultant de modifications sont suivis de l'abréviation 'ad.' entre parenthèses, ce qui veut dire que l'énoncé à vocation définitoire ou à vocation exemplifiante repéré dans le corpus a été 'adapté'. Une séquence discursive prélevée sur un texte qui ne serait pas fidèlement reproduite mais qui ferait l'objet d'un remaniement plus ou moins profond, visant à assurer une bonne compréhension du mot en entrée et/ou une longueur raisonnable (les exemples les plus longs ne dépassant pas les quatre lignes), doit conserver, à mon avis, le statut d'exemple référencé. Cette attitude exemplifiante, ces manipulations productrices d'exemples (effacements, ellipses, changement des temps verbaux, changement de nombre, de genre, etc.) représentent une pratique courante dans le *DAAFAPS*.

4.1 Exemples linguistiques et exemples encyclopédiques

Sauf exception, dans le *DAAFAPS* aucun mot ne figure en entrée qui ne soit attesté. Les citations retenues sont de deux types : à visée linguistique et à visée encyclopédique. L'exemple linguistique dans un dictionnaire comme celui-ci a un sens seulement si la définition remplit bien son rôle. Quoi qu'il en soit, la citation doit rendre compte de l'acception plus ou moins spécialisée de la vedette et non seulement apporter la preuve de son emploi 'en situation'. Les exemples dits linguistiques résultent d'un processus de sélection des énoncés et de segmentation du discours de la part du lexicographe. Ce sont en réalité des exemples-attestations :

²³ Cf. A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc. cit., p. 95.

²⁴ Cf. J. Rey-Debove, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye/Paris, Mouton, 1971, pp. 303-306.

ils apportent la preuve de l'existence du mot dans le lexique, avec ses propriétés syntagmatiques et syntaxiques. On peut dire que leur unique véritable avantage est de le situer dans un paradigme.

Quant à l'exemple encyclopédique, il a ses règles. « L'exemple est le refuge de l'encyclopédie dans les dictionnaires de langue »²⁵, affirme Josette Rey-Debove. Linguistiquement, l'information donnée par ce type d'exemples est parfois secondaire, mais elle apporte des éléments qui permettent une meilleure connaissance de la chose nommée. On peut d'ailleurs penser que certains d'entre eux gagneraient parfois à être intégrés dans le corps même de la définition²⁶.

L'exemple forgé s'oppose à la citation. Le premier est censé être énoncé didactiquement et lexicographiquement par l'auteur ou l'un des auteurs du dictionnaire ; le second reçoit un énonciateur explicite, qu'il soit ou non source d'autorité (dans le *DAAFAPS* sont sources d'autorité les énoncés extraits d'ouvrages scientifiques, ou bien ceux édités par les différentes Fédérations, quel que soit le support); s'il n'est pas source d'autorité (par exemple certains commentaires radio-télévisés ou radiophoniques, les conversations entre supporters, les blogs et autres forums de discussions sur Internet) la citation qu'on en tire servira d'attestation d'emploi de la vedette et les traits distinctifs éventuellement véhiculés auront le statut de pseudo-encyclopédiques.

Si, comme je l'ai dit, dans le *DAAFAPS* les exemples forgés sont rares, les articles ne comportant que la catégorie, le domaine et la définition du mot-vedette sont encore plus rares: il s'agit notamment de sigles ou acronymes, d'hapax, ou encore de locutions ou de mots étrangers appartenant au vocabulaire des arts martiaux entre autres (où la définition n'est en fait, le plus souvent, qu'une simple traduction de l'entrée). Dans les spécimens d'articles qui suivent, et qui représentent des exemples d'article minimal, sont précisés : l'entrée, la catégorie, éventuellement la langue, puis le domaine, le registre, la définition. À la vedette en langue étrangère est attribué le genre du nom français correspondant.

Aa

[sigle] SEQ

*Au trot attelé**, cheval arrêté.

cachou

[n.m.] fam. ESL

*Prise** minuscule pour les doigts ou pour les pieds.

chumok

[n.m.] cor. TWD

Poing.

chwa-u-hyang-u

[loc.adv.] cor. TWD

Face à face.

Les exemples extraits du corpus correspondent à ce qui se dit, à ce qui est écrit, à ce qui est lu et/ou entendu. Le choix des segments censés servir de définitions ou

²⁵ J. Rey-Debove, *Le Domaine du dictionnaire*, loc.cit., p. 26.

²⁶ Cf. P. Rézeau, *Exemples linguistiques vs exemples encyclopédiques ...*, cit., p. 87.

d'exemples – ou à partir desquels le lexicographe forme des définitions et/ou des exemples – se fait parfois en fonction de leur contenu en vocabulaire spécifique, ce qui permet, par le système des renvois, d'investir d'autres entrées du dictionnaire (articles *cadène* et *cairn*).

cadène

[n.f.] SPN

Pièce métallique servant à fixer sur la coque les extrémités basses des haubans* d'un mât*.*

«Une *cadène* a cédé pendant la traversée*, contraignant le skipper* à mettre le cap* sur le port le plus proche pour réparer» (INT).

◆ Renvoi de *cadène* : pièce située sous le pont* qui reprend l'effort exercé par la cadène et le transmet aux varangues* de la coque.

cairn

[n.m.] éc. DIVERS

Petite pyramide de pierres matérialisant un chemin ou un sommet.

«Arrivé à mon premier *cairn* lors de notre ascension* vers l'Everest, j'ai éprouvé une sensation de bonheur» ESL (EM).

Cf.: *monticule, point de repère.*

Dans ces deux articles il est évident que seules les définitions sont en mesure de nous renseigner sur les concepts véhiculés par les mots-vedettes, tandis que les exemples sont de simples attestations de l'emploi de ces mêmes mots : ils n'ajoutent rien ou presque aux informations contenues dans les définitions. Ce sont des citations très utiles cependant, car elles contiennent des mots appartenant au même sous-domaine que la vedette : « traversée », « skipper » et « cap » à l'article *cadène*, et « ascension » à l'article *cairn*.

À l'article *cadène*, la zone phraséologique – sur laquelle je reviendrai plus loin, lorsqu'il sera question d'exemples codés – avec le syntagme « renvoi de cadène » suivi du sens qu'il recouvre, apporte des éléments supplémentaires très utiles pour une meilleure illustration du concept dénoté par la vedette, et introduit deux termes, « pont » et « varangues » appartenant au champ lexical du sous-domaine en question. Les renvois, présents dans les zones sémantique et syntagmatique 1 et 2 de l'article *cadène*, permettent de reconstituer les réseaux notionnels des différents sous-domaines concernés. Les réseaux ainsi constitués mettent en lumière les relations qui s'établissent entre des mots de toutes catégories morpho-syntaxiques ayant entre eux certaines affinités sémantiques que d'aucuns appellent « isotopies », et qui caractérisent les dictionnaires dits « analogiques ».

Tout autre est le rôle de l'exemple dans l'article qui suit :

calque

[n.m.] HBL

Dispositif de défense qui reproduit le dispositif offensif adverse à l'identique.

«Le *calque* induit un système homme à homme avec ou sans changement* : défense* en 2/4 face à une attaque* en 4/2» (INT).

Ici, l'exemple apporte un complément d'information – « le calque induit un système

homme à homme » – qu’il eût été parfaitement inutile d’intégrer à la définition. La deuxième partie de l’exemple, « avec ou sans changement, etc. » non seulement elle a un sens pour le spécialiste, mais introduit le terme technique « changement » lequel, avec « défense en 2/4 face à une attaque en 4/2 » fournit des précisions parfaitement adaptées au système conceptuel du sous-domaine évoqué.

Dans le *DAAFAPS*, des remarques culturelles censées éclairer des emplois métaphoriques du mot en entrée suivent parfois la définition et précèdent la zone syntagmatique 1. Elles proviennent exclusivement du corpus, comme à l’article *bûcheron*.

bûcheron

[n.m.] SPORTS DE COMBAT

(Fig.) *Athlète aux qualités physiques impressionnantes mais peu doué techniquement.*

(Rem.: *Cet emploi figuré fait référence au caractère supposé du bûcheron: sa force mais aussi sa brutalité et son manque de finesse.*)

a) «Combattant dont la puissance de frappe* est le point fort, le *bûcheron* utilise ce registre pour construire ses combats*» BOX (NB); b) «Dans ce combat mythique de Kinshasa, personne ne donnait cher de la peau d’Ali face à Foreman, un vrai *bûcheron* des rings*. Au final: la victoire de l’intelligence d’Ali sur la force pure de Foreman» BOX (INT).

Cf.: *cogneur, frappeur, matraqueur.*

◆ Bâti comme un *bûcheron* ◆ Fort, solide comme un *bûcheron* ◆ S’entraîner comme un *bûcheron*: se donner à fond à l’entraînement par un gros travail physique et des mouvements répétitifs avec des charges lourdes ◆ Taillé comme un *bûcheron*: massif, trapu et costaud - EX.: «Contre l’Allemagne, Luca Toni n’a pas marqué, mais il a énormément pesé. *Taillé comme un bûcheron*, c’est un footballeur au jeu très physique, basé sur des appels* et des décrochages* incés-sants» (ad.) FTB (*Efr*).

Il convient de le répéter : le statut fonctionnel de l’exemple est d’apporter la preuve de l’usage, notamment du bon usage, de la vedette par une séquence en discours. À l’article *bûcheron*, l’exemple a) nous apprend des choses sur le référent que la définition ne dit pas : le point fort du bûcheron est la « puissance de frappe », et la puissance de frappe caractérise justement un « registre » de boxe. Cet exemple, réduit à sa première partie, pourrait très bien occuper la zone sémantique. C’est ce que j’ai appelé ailleurs un exemple à vocation définitoire²⁷. L’exemple b) quant à lui, insiste, implicitement certes, sur le fait que la force (pure) est une des caractéristiques du bûcheron, pour le reste il fournit des renseignements complémentaires, collatéraux, qui n’ont pas grand-chose à voir avec l’entrée, si ce n’est leur ancrage dans la réalité du sous-domaine, donc non strictement nécessaires. Ce type de discours pourrait cependant figurer dans une encyclopédie de la boxe.

3.2 Les exemples codés

Avant d’aborder la zone syntagmatique 2 de l’article *bûcheron* il n’est pas inutile de citer A. Rey encore à propos de l’exemple de dictionnaire:

²⁷ Cf. P. Ligas, *Définition et exemple, quelle complémentarité ?...*, cit.

On considère aujourd'hui comme exemple toute séquence supposée refléter l'usage d'un élément de discours et contenant l'entrée. Cette conception initiale de l'exemple nous apparaît aujourd'hui comme trop large, et il convient de distinguer de l'exemple proprement dit toute séquence contenant l'entrée et qui est traitée à la manière d'une sous-entrée ou d'une valeur sémantique du mot-entrée. Il s'agit par exemple de syntagmes figés (ou codés), de termes complexes (syntagmes terminologiques), de locutions, expressions et même de phrases codées (proverbes, allusions...) qui sont assimilables aux sens distingués d'une même entrée (sémèmes) et sont, comme ces significations, illustrables par de vrais exemples et des citations²⁸.

Les exemples codés font partie de la description lexicale ; les unités codées montrent la lexicalisation de certains faits de discours : il s'agit de collocations (verbales, nominales, adjectivales), co-occurents, environnements lexicaux usuels. Selon la définition qu'en donne Josette Rey-Debove, reprise par Michaela Heinz : « L'exemple codé représente un énoncé signifiant proposé comme modèle fondamental, qu'il s'agisse de la codification des unités [...] ou de celle des structures [...] »²⁹. L'exemple d'unité codée, que l'on considère désormais à juste titre comme étant la quatrième information de l'article minimal, est nécessaire. Cependant, bien qu'il montre un type de comportement de l'entrée en discours, il ne contribue pas toujours à en éclairer convenablement le sens.

La grande majorité des exemples codés réunis dans la zone syntagmatique 2 du *DAAFAPS* sont des énoncés courts, souvent réduits à des groupements syntagmatiques, qui spécifient cependant de façon assez complète les associations possibles entre les substantifs et certains adjectifs ou certains verbes, et pour les verbes, les sujets, les adverbes et les prépositions qui éventuellement leur sont joints. Dans le discours sportif les termes apparaissent souvent dans des collocations, la syntagmatique étant riche et diversifiée dans ce domaine. Ce sont ces types d'exemples qui figurent dans la zone phraséologique de l'article *bûcheron* et de l'article *canne*¹.

Mais, comme le souligne Hausmann, « l'exemple lexicographique ne peut se contenter de collocations. L'exemple doit être isotopiquement riche et contraignant. Peu de dictionnaires remplissent cette exigence »³⁰. Or, ce qui fait en partie l'originalité du *DAAFAPS*, c'est que de nombreux exemples codés figurant dans cette zone sont contextualisés, c'est-à-dire attestés dans des citations, accompagnés de leur co-texte discursif pouvant renseigner sur la nature de l'entrée. A l'article *bûcheron*, des quatre locutions – dont la pertinence ne peut être contestée – comprenant l'entrée, seules « s'entraîner comme un bûcheron » et « taillé comme un bûcheron » reçoivent chacune une définition. Pour sa part, « taillé comme un bûcheron » reçoit également une citation qui en atteste l'emploi en discours bien qu'elle n'apporte aucune information supplémentaire utile pour une meilleure connaissance du référent si ce n'est la possibilité d'emploi de la vedette hors de son contexte habituel, à savoir les sports de combat.

²⁸ A. Rey, *Du discours au discours par l'usage...*, loc. cit., p. 102.

²⁹ J. Rey-Debove, *Le Domaine du dictionnaire*, loc. cit., p. 25, et M. Heinz, *L'exemple codé*, « Actes des Premières journées allemandes des dictionnaires », cit., p. 293.

³⁰ F. J. Hausmann, *Isotopie, scénario, collocation et exemple lexicographique*, « Actes des Premières journées allemandes des dictionnaires », cit., p. 290.

D'autres collocations ou syntagmes ne font pas l'objet d'un développement linguistique définitoire – réalisation concrète de l'usage des mots décrits – mais peuvent être suivis d'un synonyme entre parenthèses pouvant éclairer le sens du syntagme et, partant, de quelques traits sémantiques accessoires de la vedette, comme à l'article *canne* ci-après pour « canne axillaire » et « canne canadienne ».

canne¹

[n.f.] DIVERS

1) *Outil constitué d'une poignée, d'un bâton, d'une rondelle et d'une pointe en carbure ou en acier.* 2) *Terme non golfique désignant un club**. 3) *Aide unilatérale à la déambulation**. 4) (*Fam.*) *Jambe.*

a) Il existe sur le marché plusieurs modèles de *cannes* de randonnée*, de ski* ou de trekking* RAN; b) «Des *cannes* transformables, spécialement conçues pour pousser les balles dans les trous*, ont la tête* composée de plusieurs lames parallèles à la face frontale et maintenues l'une contre l'autre par des vis ou autres moyens de fixation démontables» (ad.) GLF (INT); c) «Après son accident, il ne se déplace qu'à l'aide d'une *canne*» CPH; d) «Ce sont les changements de rythme qui font mal aux *cannes*» ATH (courses) (E).
Syn.: 1) *bâton* 2) *club*.

◆ *Canne* anglaise: aide à la déambulation permettant de prolonger les membres supérieurs et ainsi de soulager, voire de suppléer à un membre inférieur déficient (INT) ◆ *Canne* anté-brachiale* ◆ *Canne* à pêche (v. *canné*) ◆ *Canne* axillaire (syn.: *canne-béquille*, *béquille d'aisselle*) ◆ *Canne* canadienne (syn.: *canne de coude*) ◆ *Canne* de combat (v. ce terme) ◆ *Canne* de golf* (syn.: *club*) ◆ *Canne* de mini-golf* ◆ *Canne* multipode: canne avec plusieurs points d'appui au sol ◆ *Canne* simple ◆ *Canne* télescopique ◆ *Escrime* à la *canne* (v. *escrime*).

Conclusion

Ce qu'avance Martine Coutier sur l'importance des exemples dans le dictionnaire du vin, dictionnaire thématique, étant donné la spécificité du discours sportif, vaut également pour le *DAAFAPS*: « Les exemples (forgés) et les citations sont la substance, le corps de l'ouvrage. Ils comblent les lacunes dans un domaine que les linguistes ont tendance à délaissier »³¹. Le vocabulaire du sport, comme le vocabulaire du vin, est en effet riche de réseaux analogiques, d'emplois quasi-synonymiques, etc. pour lesquels la définition est forcément réductrice.

Tout ce que l'exemple peut faire pour le mot et pour la chose varie évidemment selon les dictionnaires et selon le but qu'ils se proposent. « L'exemple résume à lui seul ce qui caractérise un dictionnaire de langue, [...] les autres données sont plus conventionnelles »³². Bien qu'ils ne puissent être considérés comme étant de composants nécessaires des répertoires lexicaux et qu'ils n'aient pas pour vocation première d'être porteurs d'informations qui ne seraient pas prises en charge par le discours métalinguistique explicite (définition), les exemples, quelle que soit leur typologie, recouvrent de multiples fonctions : ils complètent l'énoncé définitoire, mettent en lumière des manifestations discursives et des réseaux analogiques grâce aux contextualisations riches en co-occurents significatifs, renseignent sur les usages métaphoriques non codés, sur les séquences codées, etc. Surtout, ils

³¹ Cf. M. Coutier, *Les exemples et les citations dans un dictionnaire de langue thématique : le dictionnaire de la langue du vin*, « Actes des Premières journées allemandes des dictionnaires », cit., p. 263.

³² J. Rey-Debove, *Statut et fonction de l'exemple...*, cit., p. 20.

disposent d'un atout considérable : ils échappent aux principes de rédaction des définitions. Le principe de simplicité, par exemple : ils peuvent en effet préciser des caractéristiques intrinsèques (nature, matière...) et extrinsèques (forme, fonction, origine, destination...) de l'objet représenté par le concept ; le principe de non-circularité : l'exemple doit forcément contenir le terme dénotant le concept à définir³³. Ils peuvent en outre se présenter sous la forme d'énoncés négatifs, inclure la définition d'un autre terme, contenir des éléments subjectifs et des informations culturelles extérieures à la notion...

Si l'exemple formellement libre réalise mieux l'idée d'exemple – forgé pour des besoins onomasiologiques, plus ou moins orienté thématiquement selon le rédacteur et de ce fait peu fiable – les citations authentiques, elles, me paraissent incontournables, surtout lorsqu'il s'agit d'illustrer l'emploi en contexte de termes plutôt rares, pour lesquels généralement le lexicographe préfère ne pas prendre la responsabilité de forger lui-même un exemple, ou lorsqu'il s'agit d'illustrer les fonctions d'un syntagme dans la phrase ou encore lorsqu'il importe de renseigner sur l'ordre des mots. Les exemples signés, les citations, tendent à assumer une fonction charnière dans le *DAAFAPS*. Ils ne sont jamais là que pour exemplifier une information déjà donnée, ils sont informatifs. Participant de la structure informationnelle de l'article, c'est uniquement au sein de cette structure, composée aussi de la définition, des synonymes, des antonymes, des mots de sens voisin et des renvois à d'autres vedettes qu'ils doivent être considérés.

Je terminerai sur cette remarque de Pierre Rézeau: « Avec un plan clairement structuré, des définitions soigneusement élaborées, les exemples font la richesse d'un article de dictionnaire et témoignent du bruissement de la langue »³⁴.

³³ Cf. P. Ligas, *Renvois et circularité dans les définitions des dictionnaires spécialisés. Le cas du DAAFAPS*, *Autour de la définition*, 6, 2009, <http://publiforum.farum.it>.

³⁴ P. Rézeau, *Exemples linguistiques vs exemples encyclopédiques*, cit., p. 93.